



Bonnemain actualités



**Repas choucroute
Sourire de Claire
13.01.2018**

**Représentations théâtrales
Troupe Tonone
janvier et février 2018**

**Assemblée Générale
Club du Bon'Accueil
31.01.2018**

**Randonnée à la montagne
Restaurant scolaire
8.02.2018**



**Soirée DJ Anthonyc
Les Mains Unies
17.02.2018**

**Ludolire
Il était une fois le cirque
10.03.2018**

**Visite fermes par les écoles
Comice agricole
20.03.2018**

**Chasse aux œufs
Amis école publique
25.03.2018**

SOMMAIRE

- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2018
- Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018
- Les infos municipales
- Les infos des associations

LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, au 1er trimestre, le Conseil Municipal, lors de ses deux dernières séances, a examiné les comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2017 et les budgets de cette année 2018. L'excédent de fonctionnement de la commune d'un montant de 166 311.43 € est très satisfaisant. **La situation financière de la commune est saine.**

Ceci explique la décision prise par vos élus de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ceux-ci, pour la 16^{ème} année consécutive, sont restés identiques, à savoir :

- taxe d'habitation : 12.69 %,
- taxe sur le foncier bâti : 14.16 %
- taxe sur le foncier non bâti : 41.93 %.

Comparés aux 26 autres communes de la Bretagne Romantique, Bonnemain se situe dans la fourchette basse au niveau de ses taux.

Le maintien de ces taux est possible grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Cette gestion permet de dégager un excédent qui est reversé en investissement et autorise la réalisation de certains équipements publics nécessaires. Or le gouvernement a décidé la suppression de la taxe d'habitation, décision applicable dès cette année à hauteur de 30 % pour les contribuables dont les revenus n'excède pas un certain montant (pour 2018, le plafond serait de 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part fiscale) avec pour objectif la suppression totale en 2020. L'incertitude dans laquelle les collectivités locales se trouvent quant à la hauteur de la compensation est source d'une grande inquiétude.

En ce qui concerne la maison médicale, elle va pouvoir accueillir les professionnels de santé courant septembre (si le planning actuel est respecté par les artisans). Les discussions en cours doivent donc permettre d'accueillir au moins un cabinet d'infirmiers, une kinésithérapeute et une psychoclinicienne. La recherche de médecins généralistes se poursuit très activement et devrait aboutir rapidement.

Bonnemain, commune rurale, offre déjà une panoplie de services à sa population et la maison médicale vient l'enrichir dans le domaine de la santé et conforte ainsi l'attractivité de la commune pour les années à venir.

Le Maire, Marcel PIOT

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Nathalie TESSIER, Olivier MILLION, Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT et Loïc LEBRET qui a donné pouvoir à Nathalie TESSIER.

Secrétaire de séance : Danielle HUOT

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

Madame Nathalie TESSIER fait remarquer une éventuelle erreur concernant la délibération relative aux avenants aux marchés de travaux de la maison médicale. Elle ne se rappelle pas que ce point ait été soumis au vote alors qu'il est indiqué un vote à l'unanimité. Elle précise que la minorité se serait au moins abstenue, voire aurait voté contre même si ce vote n'aurait eu aucune conséquence sur le résultat. Monsieur le Maire lui répond que cela peut arriver

et qu'aucun conseiller n'a réagi sur le moment. En l'absence d'objection, il pouvait considérer que la délibération avait recueilli l'assentiment de la majorité des conseillers présents. En conséquence, il convient qu'il n'aurait pas fallu indiquer que la décision a été prise à l'unanimité mais plutôt à la majorité des membres présents.

Pour lever toute ambiguïté, Monsieur le Maire propose de soumettre à nouveau au vote ce point. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour et 1 voix contre (Nathalie TESSIER) ces avenants, Madame Nathalie TESSIER s'exprimant en son nom seul, étant donné l'absence de Loïc LEBRET à cette séance. Le reste du compte rendu est approuvé.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01/2018 du 15 janvier 2018 : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Charles LACOURT, d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 rue de Brocéliande, appartenant à Monsieur Bernard MOREAU.

- Décision n° 02/2018 du 6 février 2018 : création d'une régie de recette relative à l'encaissement des locations de tables et chaises.

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune. Au niveau de la section de fonctionnement, il constate une maîtrise des dépenses courantes ainsi que des dépenses de personnel. Il rappelle que la baisse des indemnités des élus décidée en 2014 a permis l'économie d'environ 49 500 € sur 4 ans. Concernant les subventions (article 6574), les quatre dépenses principales sont consacrées à la petite enfance et à la jeunesse : crèche Ty Bon'Home, OGEC école Saint Joseph, animateur sportif et espace loisir itinérant. Il résulte au total une baisse des dépenses réelles de 5 000 € par rapport à 2016.

Au niveau des recettes, Monsieur le Maire constate qu'elles sont légèrement en baisse par rapport à 2016 : environ 3 000 €. Il s'interroge sur les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation à partir de 2018. Cette dernière représente la somme de 151 702 € en 2017. Au niveau communautaire, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire (DSC) continuent de baisser : - 5 % pour cette dernière en 2017 et - 5 % prévu en 2018. Monsieur le Maire rappelle que la DSC n'est pas une dépense obligatoire pour la communauté de communes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section de fonctionnement, et par 10 voix pour et 2 abstentions (Nathalie TESSIER et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER), la section d'investissement du compte administratif de la commune qui font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 836 002.17 €

Recettes : 1 002 313.60 €

Soit un excédent de fonctionnement : **166 311.43 €**

Investissement

Dépenses : 283 289.49 €

Recettes : 364 863.60 €

Soit un excédent d'investissement : **81 574.11 €**

Résultat global : **247 885.54 €**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 22 199.34 €

Recettes : 83 075.42 €

Soit un excédent d'exploitation de : **60 876.08 €**

Investissement

Dépenses : 44 440.07 €

Recettes : 80 471.96 €

Soit un excédent d'investissement de : **36 031.89 €**

Résultat global : **96 907.97 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 166 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2018 (commune)

- 10 000 € à la section d'investissement du budget primitif 2018 (assainissement collectif).

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES 2018

Le Conseil Municipal valide le maintien des taux d'imposition suivants **pour la 16^{ème} année consécutive** :

Taxe d'habitation : 12.69 %

Taxe foncier bâti : 14.16 %

Taxe foncier non bâti : 41.93 %

SUBVENTIONS 2018

- OGEC école Saint Joseph : 65 285.54 €

- Indemnité gardiennage église : 320 €

- FC Meillac Lanhélin Bonnemain animateur sportif : 10 568 €

ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC L'UFCV

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention de partenariat avec l'UFCV pour l'année 2018. La participation de la commune pour la gestion de l'accueil de loisirs s'élève à 27 739 €.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour, 2 voix contre (Nathalie TESSIER et Loïc LEBRET (pouvoir à Nathalie TESSIER) et 2 abstentions (Philippe DOUARD et Jean-François GUERIN) l'avenant n°2 au lot n°1 (Terrassement, VRD, espaces verts et clôtures) avec l'entreprise Blaire et Hubert d'un montant de 1 916.40 € TTC (création d'un drainage périphérique autour du bâtiment).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : AVIS SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE LA MARRE BOUTIER

Considérant que la commune possède déjà un accès qui permet de relier le jardin du presbytère à la rue de la Marre Boutier par le biais de la parcelle AB 595, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis défavorable à la préemption de la parcelle AB 594 appartenant aux Consorts Bonfils.

DROIT DE PREFERENCE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE EN NATURE DE BOIS ET FORETS ROUTE DE CUGUEN

Considérant que la Commune ne souhaite pas constituer et entretenir un domaine forestier, le Conseil Municipal renonce à l'unanimité à son droit de préférence sur la parcelle cadastrée section C 934.

DEMANDE ACHAT CHEMIN RURAL AU TEMPLE

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Fabrice

LEROUX et Madame Cindy RAVET, domiciliées 3 le Temple, concernant l'achat de l'ancien chemin rural qui passe devant leur propriété au lieu-dit « le Temple ». Ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public et n'a plus d'utilité pour la commune.

Après consultation des riverains et accord pour la renonciation à leurs droits, la commission Voirie a émis un avis favorable à la désaffectation du chemin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à l'enquête publique préalable à cette opération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ADS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme. Cet avenant permet d'inclure dans le coût du service un certain nombre de charges non identifiées au départ (charges de personnels, de fonctionnement dont la location des locaux, la maintenance et les évolutions du logiciel commun de gestion du droit du sol ainsi que les investissements matériels nécessaires au seul service commun) et de nouveaux actes (permis modificatif, demande de transfert).

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : PACTE FISCAL ET FINANCIER DU TERRITOIRE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le pacte financier et fiscal du territoire de la Bretagne romantique afin d'organiser le reversement, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'une partie du produit des recettes fiscales que les communes, membres de la Communauté de communes Bretagne Romantique, perçoivent et qui sont liées directement à l'aménagement de zones d'activités économiques ou de bâtiments réalisés par la Communauté de Communes sur leur territoire.

Ces recettes fiscales concernent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe d'aménagement (TA) perçues par les communes sur les zones d'activités économiques communautaires et les bâtiments communautaires y compris ceux dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée par la Communauté de communes.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Présents : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Florence DAVID, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX qui a donné pouvoir à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE qui a donné pouvoir à Marcel PIOT et Nathalie TESSIER qui a donné pouvoir à Loïc LEBRET.

Absent : Olivier MILLION

Secrétaire de séance : Jean-François GUERIN

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe, sur proposition de Monsieur le Maire, une minute de silence en mémoire du colonel Arnaud BELTRAME et des victimes de l'attentat terroriste de Trèbes (11).

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER et ENVIRONNEMENTAL (AFAFE) SUR LES BASSINS VERSANTS DE MIRELOUP ET LANDAL : PRESENTATION DU PROJET

Le projet d'aménagement foncier, porté par le conseil départemental et le syndicat mixte de production d'eau potable

Eau du pays de Saint-Malo, a été présenté au Conseil Municipal. Ce projet a pour but, outre la restructuration des propriétés et exploitations agricoles, de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin-versant de Mireloup ou de Landal.

La première phase de la procédure consiste en une étude d'aménagement et en l'institution d'une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier, qui sera l'organe de décision. Tout ou partie du territoire communal pourra être concerné.

L'étude a aussi pour objet de proposer un périmètre d'aménagement pertinent. Le plan de financement, présenté par le conseil départemental, ne prévoit aucune participation communale sur cette phase. À l'issue de l'étude ou à l'issue de l'enquête publique qui suivra, la commune pourra demander au Département de ne pas poursuivre l'opération, en particulier si elle juge le projet trop onéreux, étant entendu que ni la commune ni les exploitants ou propriétaires agricoles n'auront à aucun moment à supporter les frais.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2018

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessous :

ACCA : 324 €	APEL : 2 935 €
ACCA bracelets sangliers : 200 €	Amis école publique : 2 525 €
Club Bon 'Accueil : 182 €	OGEC : 4 480 €
Club gymnastique : 245 €	Comité d'Animation : 220 €
Stock Cars Club : 392 €	Tennis Table : 280 €
Comice agricole : 1 063 €	Eaux et Rivières : 16 €
Prévention routière : 31 €	J2N : 80 €
RASED : 156,80 €	OSBR : 1 509 €
FCLMB : 1 285 €	Roazhon Kirri : 50 €
Les Raideurs au Grand cœur : 50 €	
Stage Canada Mickaël GUERIN : 50 €	
Voyages scolaires : 34 € par élève (sur présentation justificatif)	

Monsieur Loïc LEBRET précise qu'il ne prend pas part au vote concernant la subvention au Comité d'Animation, du fait qu'il est membre du bureau. Il regrette d'autre part qu'aucune subvention ne soit versée aux maisons familiales rurales pour les enfants de Bonnemain qui y sont scolarisés.

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la section de fonctionnement et par 12 voix pour et 2 voix contre [Loïc LEBRET et Nathalie TESSIER (pouvoir à Loïc LEBRET)] la section d'investissement du Budget Primitif 2018 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 019 560 €**
Section d'investissement : **1 044 720 €**

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à **104 111 €** pour la section d'exploitation et à **157 042 €** pour la section d'investissement.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE SPPM, TITULAIRE DU LOT 7

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 au lot

n°7 (Menuiseries intérieures, plâtrerie sèche) avec l'entreprise SPPM d'un montant de – 1 512 € TTC (moins-value pour cloison SAD en 200 mm au lieu de 220 mm).

LA NOUVAIS : PROJET ALIENATION CHEMINS ET ACQUISITION TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI DU DOMAINE DES ORMES (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 90-2017 DU 21 DÉCEMBRE 2017)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 23 février 2018, la Préfecture lui a précisé, que dans le cadre de l'aliénation des chemins ruraux, tous les frais liés à l'enquête publique (publicité et honoraires commissaire enquêteur) devaient être pris en charge par la commune et non par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- le retrait de la délibération n° 90/2017 du 21 décembre 2017 relative à la cession de chemins ruraux.
- approuve à nouveau dans son ensemble le projet d'aliénation et d'acquisitions de terrains avec le Domaine des Ormes
- précise que le demandeur devra payer les frais de géomètre et de notaire, auxquels s'ajoute le prix du terrain cédé,
- précise que la commune prendra en charge les frais liés à l'enquête publique (frais d'insertion de l'avis d'enquête dans les journaux d'annonces légales et frais d'indemnisation du commissaire-enquêteur).

INSCRIPTION DE DEUX NOUVEAUX SENTIERS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Hélène DURÉ, 1^{ère} adjointe, qui porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'inscription du « circuit des Bosquets » (ex-circuit du bourg) et du « circuit des Etangs » (ex-circuit de la Sablonnière) au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ces circuits ont été élaborés en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Touristique du pays de la baie du Mont Saint Michel Bretagne Romantique.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire au P.D.I.P.R. la création des deux itinéraires et sollicite leur inscription à ce plan.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF CURAGE DES LAGUNES : CONVENTION D'EPANDAGE DES BOUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède depuis l'an 2000 une station d'épuration par lagunage naturel d'une capacité de 700 équivalent/habitant.

Conformément au contrat d'affermage, la société fermière STGS doit procéder au curage des lagunes. Ce curage est prévu pour l'été 2018. Les boues issues de ce curage seront épandues sur des parcelles agricoles.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions d'épandage avec les agriculteurs retenus.

AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITÉ A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT À BAZOUGES LA PEROUSE ET NOYAL SOUS BAZOUGES

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au parc éolien envisagé à Bazouges-la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges.

PAYS DE SAINT MALO : RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 élaboré par le Pays de Saint Malo.



Accueil Loisirs de Bonnemain été 2018

L'accueil de loisirs UFCV sera ouvert du **lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018 et du lundi 27 au vendredi 31 août 2018 de 7h30 à 18h30.**

Pensez à inscrire vos enfants dès à présent. Pour tous renseignements, contacter **Nathalie LE MORVAN, au 06.28.75.43.79. ou par mail : nathalie.lemorvan@ufcv.fr**

Secrétariat de mairie

Le secrétariat sera fermé le mercredi 9 mai 2018. Du 2 juillet au 31 août 2018, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. Fermeture le samedi matin et les après-midi. Reprise des horaires habituels le samedi 1er septembre 2018. Tél : 02 99 73 46 39 ou mairie@bonnemain.fr

Bibliothèque Le Livre en Bonnes Mains



Nos prochains animations :
- Ludolire « De toutes les couleurs » samedi 19 mai de 10h à 12h. Animation familiale gratuite à partir de 3 ans.
- Atelier d'écriture avec Louis Hautefort le samedi 2 juin de 10h à 12h. Animation tout public à partir de 8 ans.
 Animations financées par la CCBP.
- Prix des Lecteurs : Après avoir lu au moins 5 des 6 romans de la liste, n'oubliez pas de voter pour vos 3 titres favoris ! Le dépouillement des bulletins de votes aura lieu **le samedi 9 juin à 14h30 à la bibliothèque d'Epiniac.** Si vous ne pouvez pas assister au dépouillement vous pourrez voter à la bibliothèque avant cette date.



Nouveautés :

Des nouveautés dans toutes les catégories vous attendent à la bibliothèque, venez vite en profiter !
 Contact : 02.23.16.04.88 ou bibliotheque@bonnemain.fr

Comice agricole : confection du char

Dans le cadre du prochain comice agricole qui aura lieu à Bonnemain le 1er septembre 2018, des bénévoles se sont regroupés pour réaliser un char fleuri qui décorera l'entrée du champ où aura lieu le comice.
 Les ateliers de confection de ce char ont lieu deux fois par semaine à l'atelier communal, 2 rue d'Armorique :
- lundi après-midi de 14h à 18h
- samedi après-midi de 14h à 18h
 Tous les habitants et les bonnes volontés sont les bienvenus. N'hésitez pas à venir.

Zone de rencontre centre bourg: rappel réglementation

Suite à différentes interventions, il est rappelé que depuis son réaménagement, le bourg de Bonnemain est en zone partagée.

Selon l'article R 110-2 du Code de la Route, « une zone de rencontre, dite aussi zone partagée, constitue une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h ».



La matérialisation de passages piétons s'avère donc, en principe, inutile, puisque les piétons peuvent se déplacer n'importe où. En outre, le coût d'une telle matérialisation s'ajouterait encore au coût d'aménagement de la place.

Vente de composteurs par le SMICTOM d'Ille et Rance

Lancées depuis fin février, les ventes de composteurs organisées par le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille et Rance se poursuivent. Les prochaines ventes sont programmées à la déchèterie de Combourg de 9h30 à 12h le 2 juin et le 30 juin.

Cette démarche s'intègre au programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage dont le SMICTOM est lauréat. En effet, chaque biodéchet (déchet de la cuisine ou du jardin) déposé dans le composteur devient une ressource pour le futur compost. En moyenne, un foyer compostant peut valoriser jusqu'à 100 kg de biodéchets par an et réduire d'1/3 le poids de sa poubelle.

Comment acheter un composteur ?

Réserver votre composteur via le <https://www.smictom-ille-rance.fr/territoire-zero-dechet/materiel/composteur/> au plus tard le mercredi avant la vente que vous avez choisie.



Lutte contre le frelon asiatique

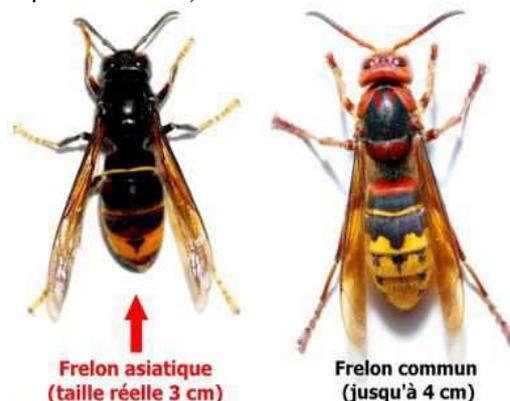
Cette espèce invasive présente à la fois un risque pour la santé publique (danger des piqûres en masse de frelons) et pour la biodiversité (le frelon étant un redoutable prédateur des abeilles).

Un service commun, au niveau de la Communauté de Communes, assure la destruction des nids de frelons asiatiques, avec des prestataires référencés et formés au niveau départemental. Les interventions sont gratuites.

L'année 2017 a été marquée par une baisse significative des destructions de nids de frelons asiatiques par rapport à la saison 2016. Au total, 118 interventions ont eu lieu en 2017 contre 263 en 2016. Cette tendance à la baisse peut s'expliquer par l'efficacité de la saison passée et la régression de l'activité de cette espèce. Au vu de ces résultats encourageants, la destruction des nids de frelons doit se poursuivre en 2018 !

Nous comptons sur votre vigilance afin d'avertir le secrétariat de la mairie au 02 99 73 46 39 au plus vite si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques afin que sa destruction soit prise en charge.

Pour rappel, voici les photos montrant les différences entre le frelon asiatique et le frelon commun (ce dernier ne faisant pas partie de l'espèce à détruire) :



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

CATM

Mardi 8 mai : commémoration Victoire 1945 à 11h au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Ouvert à tous.



Jeudi 10 mai à 14h: Course cycliste. Championnat départemental 2ème et 3ème catégorie sur un circuit de 7 km à parcourir 16 fois. Départ donné à 14h rue de la Maison Neuve avec passage dans le bourg. Organisation JS Dol Cyclisme



ACCA

Dimanche 6 mai : étang de Chaloué. Concours de pêche à 7h, jambon à l'os à 12h30 (adulte 16 €, - 12 ans 6 €). Réservation au 02.99.73.85.41 ou 06.74.27.42.80. Concours de palets à 14h30 précises.

Les Amis de l'Ecole Publique

Dimanche 24 juin : Fête de l'école

APEL Ecole Saint-Joseph

Dimanche 1er juillet : Kermesse de l'école

Comité d'Animation

Vendredi 15 juin : fête de la Musique à la salle des fêtes à partir de 19h

Randonnée pédestre le premier samedi de chaque mois. Départ rue d'Armorique (parking face au cimetière). 4 ou 9 kms. Pot de l'amitié au retour. Participation 1 €.

Samedi 7 juillet : Randonnée contée en soirée

Bonnemain Demain

Dimanche 10 juin : rallye vélo



Club du Bon'Accueil

Mercredi 11 juillet : Grillades

CATM

Samedi 14 juillet : Pique-nique

IMPORTANT

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.bonnemain.fr
 Vous pouvez également contacter l'office de tourisme Bretagne Romantique situé 9 bis, rue Notre-Dame à Combourg ou consulter leur site internet tourisme.bretagneromantique.fr pour découvrir notre région.

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2019

LES GRANDES ÉTAPES POUR LES CONTRIBUABLES SALARIÉS OU RETRAITÉS



PRINTEMPS

Déclaration de revenus 2017 : Si je déclare en ligne, je dispose de mon taux de prélèvement et je peux opter pour un taux individualisé (différencié au sein de mon couple) ou non personnalisé.

ÉTÉ

Mise à disposition de l'avis d'impôt 2017 avec mon taux de prélèvement. Si j'ai déposé une déclaration de revenus papier, je peux opter pour un taux individualisé ou non personnalisé à compter de mi-juillet.

AUTOMNE-HIVER

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur. Pour mon information, ce taux et le montant du prélèvement peuvent être affichés dès le mois de septembre sur mon bulletin de salaire.



JANVIER

Application du Prélèvement à la source. Le montant d'impôt est déduit automatiquement et indiqué clairement sur ma fiche de paie.

AVRIL-JUIN

Déclaration de revenus 2018 : Je dispose de mon nouveau taux de prélèvement, applicable en septembre.

AOÛT-SEPTEMBRE

L'administration fiscale envoie mon nouveau taux à mon employeur/ma caisse de retraite.



À TOUT MOMENT SI MA SITUATION CHANGE (EXEMPLE : VARIATION DE REVENUS)



- 1 Je peux simuler mon nouveau montant d'impôt en ligne sur impots.gouv.fr
- 2 Sous certaines conditions, je peux demander à modifier mon taux de prélèvement.
- 3 Mon nouveau taux est pris en compte sur ma fiche de paie suivante.